

■ **Fondation pour la Prévoyance professionnelle obligatoire en faveur du personnel des services externes de La Genevoise, Compagnie d'Assurances sur la vie et de La Genevoise, Compagnie Générale d'Assurances**, à Genève (FOSC du 12.09.2000, p. 6243). Les pouvoirs de Kärcher Heinz, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Fischer Rico, de Gossau (ZH), à Zurich, membre du conseil, signe collectivement à deux avec Meyer Christian, Ritter Kurt ou Künzler Marcel.

Journal no 10271 du 02.10.2002
(00676412 / CH-660.0.766.985-2)